

- 2.7 Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité d'Upton - Adoption
- 2.8 Politique de confidentialité de la Municipalité d'Upton - Adoption
- 2.9 Révision de certaines structures organisationnelles
- 2.10 Demandes d'ajustement de salaire
- 2.11 Employés municipaux – Ajustement salarial pour l'année 2024
- 2.12 Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-370 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024
- 2.13 Offre de service - Logiciel conseil sans papier
- 2.14 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 1764.4 du Code municipal du Québec
- 2.15 Entérinement - Offres de service – Caisse Populaire Desjardins - service de paie Employeur D
- 2.16 Club 3 et 4 roues Comté Johnson – Demande d'autorisation de traverse de chemin public

- 3. Sécurité publique**
- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de novembre 2023
- 3.2 Adoption de Règlement numéro 2023-371 abrogeant et modifiant le règlement 2012-230 sur la prévention des incendies de la Municipalité d'Upton
- 3.3 Embauche des pompiers volontaire au sein du Service de sécurité incendie (SSI) d'Upton
- 3.4 Démission de monsieur Kim Vincelette, pompier à temps partiel

- 4. Transport**
- 4.1 Construction d'un sentier piétonnier - Libération de la retenue – Excavation AR Valois
- 4.2 Nomination de Roger Garneau, directeur des travaux publics et de son substitut pour l'application des règlements de la Municipalité
- 4.3 Mandat - Arpenteur-géomètre
- 4.4 Nomination – Responsable du comité de sélection

- 5. Hygiène du milieu**

- 6. Santé et bien-être**
- 6.1 Adoption du budget révisé pour l'année 2023 de l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton

- 7. Aménagement, urbanisme et développement**
- 7.1 ~~Adoption de Règlement numéro 2023-372 relatif au droit de préemption des immeubles peuvent être acquis~~
- 7.2 Offre de services professionnels – service d'Inspection municipale

- 8. Loisir, culture et vie communautaire**
- 8.1 Demande de gratuité pour la location de chalet de loisirs ou de centre communautaire - Maison de la Famille Valoise
- 8.2 Entente Cercle des Fermières – Location des locaux situés au 863, rue Lanoie
- 8.3 Renouvellement de la carte de membre avec Radio-Acton pour l'année 2024
- 8.4 Demande de commandite – FADOQ
- 8.5 Demande don – Fondation de la faune du Québec
- 8.6 Demande de commandite - Gala Agristars 2024
- 8.7 Appui financier à la Fondation Mira

- 9. Affaires diverses**
- 9.1 Défilé de tracteurs illuminés – 4e édition

- 10. Période de questions**
- 11. Certificats de disponibilités des crédits - C-12/23**
- 12. Clôture de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

418-12-2023

2.2 Adoption – Procès-verbal

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 en effectuant avec la correction au point 8.3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

419-12-2023

2.3 Comptes à payer

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry,
appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2023 pour une somme de 171 571,04 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 68 448,63 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.4 Première période de questions du public

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2023-366

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2023-366.

420-12-2023

2.7 Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité d'Upton - Adoption

Considérant que la Municipalité d'Upton est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

Considérant que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

Considérant qu'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

Considérant que pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, il y a lieu d'adopter la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels, telle que soumise par la directrice générale et greffière-trésorière;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Claude Larocque

et résolu d'adopter, telle que soumise, la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.8 Politique de confidentialité de la Municipalité d'Upton - Adoption

421-12-2023

Considérant que la Municipalité d'Upton est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

Considérant que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

Considérant que la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

Considérant qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

Considérant que telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité;

Considérant que pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, il y a lieu d'adopter la Politique de confidentialité de la Municipalité d'Upton, telle que soumise par la directrice générale et greffière-trésorière

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne
 appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'adopter la Politique de confidentialité de la Municipalité d'Upton, tel que soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.9 Révision de certaines structures organisationnelles

422-12-2023

Considérant la préoccupation constante du Conseil de doter la Municipalité de ressources humaines et d'une direction générale des plus efficaces afin d'offrir à la population les meilleurs services au meilleur coût;

Considérant qu'une sérieuse réflexion a conduit la direction générale à revoir l'organigramme de la Municipalité;

Considérant que la direction générale propose les modifications suivantes:

- Remplacement du poste de « Directrice générale adjointe – secteur finances »; par « Directrice du service des finances et trésorière adjointe » et la nomination de madame Sylvia Ouellette à celui-ci;
- Remplacement du poste de « Directrice des services administratifs et financiers et greffière- trésorière adjointe » par « Directrice générale adjointe et greffière adjointe » et la nomination de madame Sarra Ajengui à celui-ci;

Considérant l'addenda au contrat de travail de madame Ajengui fournit par la directrice générale et greffière-trésorière;

Considérant que la nomination de madame Sarra Ajengui vise à assurer une relève à long terme dans les postes clés cadres de la gestion municipale;

Considérant que certains postes-cadres seront à combler à moyen terme;

En conséquence, il est: proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soient acceptées les modifications proposées par la direction générale;

Que soit nommée madame Sylvia Ouellette au poste de Directrice du service des finances et trésorière adjointe, aux mêmes conditions salariales;

Que soit nommée madame Sarra Ajengui au poste de Directrice générale adjointe et greffière adjointe, selon les conditions établies dans l'addenda à l'entente de travail;

Que soit autorisée la signature de nouveaux contrats de travail pour madame Ajengui selon les conditions discutées avec le conseil municipal;

Que ces modifications n'aient aucun impact sur les avantages sociaux ni sur l'ancienneté de mesdames Ajengui et Ouellette;

Que la présente résolution remplace et abroge toute résolution incompatible à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.10 Demandes d'ajustements de salaire

Considérant les demandes reçues du directeur des travaux publics et du chef d'équipe des travaux publics quant à un ajustement de leur traitement salarial dont les membres du conseil ont pris connaissance plus tôt en plénière;

En conséquence, il est: proposé par Claude Larocque
appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit acceptée les demandes d'ajustements de leur traitement salarial, telle que proposée et ce, à partir du 1^{er} janvier 2024;

Que soit autorisée la signature des nouveaux contrats de travail pour monsieur Roger Garneau et monsieur Sébastien Laprise, et ce, selon les conditions discutées avec le conseil municipal;

Que ces modifications n'aient aucun impact sur leurs avantages sociaux ou leur ancienneté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

424-12-2023

2.11 Employés municipaux – Ajustement salarial pour l'année 2024

Considérant l'intention des membres du conseil de procéder à des ajustements salariaux pour les employés municipaux dans le but de maintenir les salaires à un niveau raisonnable au regard du coût de la vie;

En conséquence, il est: proposé par Mathieu Beaudry
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soit autorisée la majoration du salaire pour tous les employés de la Municipalité en fonction incluant les pompiers;

Que la majoration soit calculée selon l'IPC en vigueur du mois d'octobre 2023, et ce à compter de 1^{er} janvier 2024, à l'exception des employés visés par un ajustement salarial selon les résolutions numéro 422-12-2023 et 423-12-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.12 Avis de motion – dépôt Projet de règlement numéro 2023-370 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Éric Jodoin, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sur la taxation pour l'année 2024 sera présenté pour adoption prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour régler les dépenses de la municipalité d'Upton pour l'exercice financier 2024 en décrétant les taxes et tarifs applicables aux contribuables de la municipalité. Ce règlement s'applique à l'égard de tous les immeubles imposables et indirectement pour déterminer des compensations qui tiennent lieu de taxes. Globalement, les taxes et tarifs de services applicables pour l'année 2024 s'élèvent à 3 895 799 \$.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller, monsieur Éric Jodoin dépose une copie du projet de règlement numéro 2023-370 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024.

2.13 Offre de service - Logiciel conseil sans papier

425-12-2023

Considérant que le Service du greffe doit se doter d'un logiciel de conseil sans papier afin d'assurer un fonctionnement efficient et performant du service;

Considérant qu'un logiciel de conseil sans papier gère efficacement la création, la préparation et le déroulement des séances du conseil municipal ainsi que tout le processus décisionnel des séances publiques et privées;

Considérant que l'implantation d'un logiciel de conseil sans papier permettra de mettre à la disposition des membres du conseil toute la documentation utile à la prise de décision en version électronique;

Considérant que à la suite de demandes d'offre de services le logiciel ICO - conseil sans papier développé par la société ICO Solutions est celui qui remplit le mieux les attentes de la Municipalité et qui présente le meilleur rapport qualité-prix;

Considérant que l'offre de service de la société ICO Solutions datée du 25 novembre 2023 est la plus avantageuse pour la Municipalité;

Considérant que les frais uniques d'acquisition du logiciel sont de 10 082,50 \$, plus les taxes applicables;

Considérant que les frais récurrents incluant le contrat de soutien technique sont de 1 801,50 \$ par année, plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry,
appuyé par Claude Larocque

et résolu :

Que soit acceptée l'offre de service de la société ICO Solutions au montant de 14 532,50 \$ plus taxes applicables;

Que soit autorisée madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.14 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 1764.4 du *Code municipal du Québec*

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état des activités financières en date du 16 novembre 2023.

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier dépose deux états comparatifs semestriels.

2.15 Entérinement - Offres de service – Caisse populaire Desjardins - service de paie Employeur D

Considérant qu'il y a lieu de procéder au changement du système de paie afin de simplifier et automatiser le processus de paie, et de gérer facilement et efficacement les salaires, les avantages sociaux, les retenues et les déductions;

Considérant l'offre de service reçue le 12 octobre dernier de la Caisse populaire Desjardins pour la solution Employeur D;

Considérant qu'en utilisant le service de paie Employeur D, l'administration municipale peut gagner du temps et bénéficier d'une expertise professionnelle en matière de gestion de la paie;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soit acceptée l'offre de service de la Caisse populaire Desjardins datée du 12 octobre 2023;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.16 Club 3 et 4 roues Comté Johnson – Demande d'autorisation de traverse de chemin public

427-12-2023

Attendu qu'une demande est déposée par Club 3 et 4 roues Comté Johnson pour l'autorisation d'opérer sur les chemins suivants :

- Rue Lessard et 20^e;
- Rue Lanoie;
- Rang du Carré 0.83 km;
- Rang Deslauriers 1.5 km;
- Rang de la Carrière 0.22 km;
- 5^e rang 0.57 km;
- 5^e rang aux limites d'Upton et saint-Théodore 0.96 km;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'accepter la demande du Club 3 et 4 roues Comté Johnson conditionnellement au respect des normes du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de novembre 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activité du Service de sécurité incendie, pour le mois de novembre.

428-12-2023

3.2 Adoption du Règlement numéro 2023-371 sur la prévention des incendies abrogeant et modifiant le règlement 2012-230

Attendu qu'en vertu de l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), la Municipalité peut adopter un règlement en matière de sécurité;

Attendu que le conseil a déjà adopté un règlement visant la prévention des incendies;

Attendu qu'il y a lieu de remplacer le règlement déjà en vigueur par un règlement actualisé;

Attendu que la Municipalité souhaite intégrer le chapitre Bâtiment du *Code de sécurité du Québec* (CBCS) à sa réglementation de prévention des incendies, à l'exception de certaines parties ou sections;

Attendu qu'en vertu de l'article 6 de la LCM, la Municipalité peut prévoir des règles qui font référence à des normes édictées par un tiers;

Attendu qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la séance ordinaire du 7 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-371 intitulée Règlement sur la prévention des incendies abrogeant et modifiant le règlement 2012-230.

Adoptée l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3.3 Embauche de pompiers volontaires au sein du Service de sécurité incendie (SSI) d'Upton

429-12-2023

Considérant qu'il est important de pouvoir compter sur une brigade dynamique, capable d'assurer la sécurité publique;

Considérant le besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

Considérant l'intérêt de messieurs Daniel Joubert et Sébastien Vachon;

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoit Gauthier;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que messieurs Daniel Joubert et Sébastien Vachon soient embauchés comme pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie (SSI);

Que madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à cette embauche.

Adoptée l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

430-12-2023

3.4 Démission de monsieur Kim Vincelette, pompier à temps partiel

Considérant que monsieur Kim Vincelette, pompier volontaire, a remis sa démission du service de sécurité incendie de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Barbara Beugger

et résolu :

Que le conseil accepte la démission de monsieur Kim Vincelette à titre de pompier volontaire et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets;

Que soit remercié sincèrement monsieur Vincelette pour ses années de service au sein du Service d'incendie (SSI).

Adoptée l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4. **Transport**

431-12-2023

4.1 Construction d'un sentier piétonnier - Libération de la retenue – Excavation AR Valois

Considérant que le conseil municipal a adjugé le contrat pour la construction d'un sentier piétonnier à l'entreprise Excavation AR Valois, et ce, conformément à la résolution numéro 335-10-2021;

Considérant que l'entreprise Excavation AR Valois a transmis en date du 7 novembre 2023, une demande de paiement pour de la retenue finale de 5 %, soit un montant de 9 290,85 \$ plus les taxes applicables;

Considérant qu'en date du 21 novembre 2023, la firme Shellex groupe conseil inc. a recommandé le paiement de la libération de retenue contractuelle finale totale de 5%;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit autorisé le paiement de la retenue finale de 5 % à l'entreprise Excavation AR Valois, pour un montant 9 290,85 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour la construction d'un sentier piétonnier;

Que madame Sylvia Ouellette, directrice des finances, soit autorisée à effectuer le paiement de la facture numéro 32941, au montant de 9 290,85 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.2 Nomination de Roger Garneau, directeur des travaux publics et de son substitut pour l'application des règlements de la Municipalité

Considérant que l'application de la réglementation de la Municipalité en matière de travaux publics constitue une étape essentielle pour garantir la qualité et la sécurité des infrastructures;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Claude Larocque

et résolu :

Que soient nommés monsieur Roger Garneau à titre de fonctionnaire responsable ainsi que monsieur Sébastien Laprise à titre de fonctionnaire responsable substitut pour l'application des règlements de la Municipalité d'Upton ci-après cités et de leurs amendements:

- Règlement numéro 2015-270 intitulé : « Règlement décrétant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts »;
- Règlement numéro 2017-290 intitulé : « Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal »;
- Règlement numéro 2018-305 intitulé : « Règlement sur les compteurs d'eau de la Municipalité d'Upton »;

Que la présente résolution abroge toute disposition inconciliable d'une résolution antérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

433-12-2023

4.3 Mandat - Arpenteur-géomètre

Attendu la résolution numéro 320-09-2023 autorisant la réalisation du processus d'appel d'offres public pour les travaux sur les chemins suivants :

- Remplacement de conduites : aqueduc, égout et pluvial des rues Saint-Éphrem et Monseigneur-Desmarais

Attendu qu'il est nécessaire d'engager un arpenteur-géomètre pour les travaux mentionnés à la présente résolution ;

Attendu que l'offre de service reçue par monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, afin d'établir les descriptions techniques nécessaires, est d'une somme de 23 050,00 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que le conseil municipal confie le mandat à monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, afin d'établir les descriptions techniques nécessaires

Que soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

434-12-2023

4.4 Nomination – Responsable du comité de sélection

Attendu la résolution numéro 320-09-2023 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux à effectuer sur les chemins suivants :

- Remplacement de conduites : aqueduc, égout et pluvial des rues Saint-Éphrem et Monseigneur-Desmarais;

Attendu dans le cadre dudit projet, il est nécessaire de constituer un comité de sélection conformément aux articles 936.0.1.1, 936.0.1, 936.0.5 et 936.0.13 *du Code municipal du Québec*;

Attendu la nécessité de désigner une personne responsable de l'aspect administratif à titre de secrétaire du comité de sélection et afin de constituer ledit comité conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Barbara Beugger

et résolu :

Que soit nommé le directeur général/ la directrice générale, à titre de secrétaire du comité de sélection et ainsi former ledit comité, et ce, conformément au *Code municipal du Québec*;

Que soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

5. Hygiène du milieu

Aucun point pour le sujet.

6. Santé et bien-être

6.1 Adoption du budget révisé pour l'année 2023 de l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton

Considérant que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a transmis à l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OMH) son budget révisé et approuvé le 2 novembre 2023 pour l'année financière 2023;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'accepter le budget révisé 2023 en date du 2 novembre 2023 de l'OMH des Maskoutains et d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Adoption de Règlement numéro 2023-372 relatif au droit de préemption des immeubles peuvent être acquis

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.2 Offre de services professionnels – service d'Inspection municipale

Considérant que le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement n'est pas encore pourvu à la Municipalité;

Considérant la résolution numéro 382-12-2022 autorisant l'engagement de la firme « Infra planification Urbain » pour réaliser des tâches reliées au service d'inspection municipale et que le contrat vient à échéance le 31 décembre 2023;

Considérant l'offre de services reçue par la firme « Infra planification Urbain » pour un mandat d'inspection à compter du 1^{er} janvier 2024;

435-12-2023

436-12-2023

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry
appuyé par Pierre Dufresne
et résolu :

Que la Municipalité accepte l'offre de services de la firme
« Infra planification Urbain » pour un taux horaire de 82,5 \$/h,
plus les taxes applicables;

Que les représentants de la firme attirés à la Municipalité
soient sous la responsabilité de la directrice générale, madame
Lyne Rivard;

Que les représentants soient autorisés par la Municipalité à être
présents sur des terrains sur le territoire de la Municipalité
d'Upton pour des inspections;

Que les représentants de la firme « Infra planification Urbain »,
au cours de ce mandat, s'engagent à garder la confidentialité
des informations qui leur seront fournies;

Que la directrice des finances et trésorière-adjointe est
autorisée à effectuer le paiement sur réception des pièces
justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8. Loisir, culture et vie communautaire

8.1 Demande de gratuité pour la location de chalet de loisirs ou de centre communautaire - Maison de la Famille Valoise

Attendu que la Maison de la Famille Valoise est un organisme
qui offre des services, à toutes les familles de la MRC d'Acton,
destinés à soutenir les parents dans leur rôle éducatif et à
favoriser le développement global des enfants;

Attendu que la Maison de la Famille Valoise souhaite
organiser des ateliers offerts aux parents dans le cadre du
programme YAPP « Il n'y a personne de parfait » permettant
ainsi aux parents de développer des stratégies et des
approches adaptées pour gérer les défis propres à chaque
étape du développement de l'enfant;

Attendu que ces ateliers seront animés par des professionnels
de la petite enfance, qui pourront partager leurs
connaissances et leur expertise avec les parents participants;

Attendu que l'organisme demande la location gratuite du
chalet de loisirs ou du centre communautaire afin de planifier
ces ateliers ;

Attendu la *Politique de reconnaissance et de soutien
logistique et financier aux organismes et aux individus de la
Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que la location d'un chalet de loisirs ou du centre communautaire soit autorisée selon les disponibilités;

Que la Maison de la Famille Valoise devra remettre en bon état de propreté de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.2 Entente Cercle des Fermières – Location des locaux situés au 863, rue Lanoie

Attendu que le cercle des fermières occupe le local de l'ancien bureau municipal situé au 863, rue Lanoie, et ce, depuis quelques années pour leurs réunions, leurs activités et leurs projets;

Attendu que le cercle des fermières est un organisme composé d'un groupe de femmes engagées dans la promotion de l'artisanat, de l'agriculture et de la communauté, et ce, dans la préservation des traditions locales et la transmission des savoir-faire traditionnels;

Attendu que le Cercle des Fermières souhaite conclure une entente à durée indéterminée pour la location des locaux utilisés à l'ancien bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer une entente à intervenir avec le Cercle des Fermières pour la location des locaux situés au 863, rue Lanoie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.3 Renouvellement de la carte de membre avec Radio-Acton pour l'année 2024

Considérant que la Municipalité souhaite renouveler la carte de membre avec Radio-Acton;

Considérant que la proposition reçue par Radio-Acton est au montant de 309,75 \$, plus les taxes applicables, et comprenant les services suivants :

- Carte de membre associatif;
- Mention des activités dans la chronique Agenda Uniprix;
- Une campagne de publicité de 35 occasions de 30 secondes (ou 62 occasions de 15 secondes);
- Possibilité d'entrevues;

438-12-2023

439-12-2023

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Claude Larocque

et résolu de renouveler la carte de membre en choisissant le forfait numéro deux de la Radio-Acton pour l'année 2024, et ce, pour une somme de 309,75 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.4 Demande de commandite – FADOQ

440-12-2023

Considérant la demande reçue de la FADOQ UPTON afin d'autoriser la location, sans frais, du centre communautaire à titre de commandite pour leur souper de Noël, prévu le 10 décembre 2023;

Considérant la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger
appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que soit acceptée la demande de commandite reçue par la FADOQ;

Que la FADOQ devra :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire après la fin de l'événement;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.5 Demande don – Fondation de la faune du Québec

441-12-2023

Considérant que la Fondation Faune du Québec a fait parvenir au conseil municipal une demande de don;

Considérant la mission de la Fondation de la faune du Québec, est de protéger les milieux naturels présents et assurer leur connectivité et que grâce aux initiatives, la Fondation et ses donateurs peuvent soutenir des projets concrets de protection et d'amélioration des habitats faunique initiés par des organismes locaux dans toutes les régions du Québec ;

Considérant la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger,
appuyé par Éric Jodoin

et résolu que le Conseil municipal en prend bonne note.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

442-12-2023

8.6 Demande de commandite - Gala Agristars 2024

Considérant la lettre de sollicitation reçue de la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour la 11^e édition du Gala Agristars;

Considérant la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry
appuyé par Claude Larocque

et résolu que le Conseil municipal en prend bonne note.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

443-12-2023

8.7 Demande d'appui financier - Fondation Mira

Considérant la demande d'aide financière reçue de la Fondation Mira;

Considérant la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne
appuyé par Éric Jodoin

et résolu que le Conseil municipal en prend bonne note.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

9. Affaires diverses

444-12-2023

9.1 Défilé de tracteurs illuminés – 4^e édition

Considérant la parade de tracteurs illuminés qui aura lieu le 16 décembre 2023 dès 18 h 30 et dont le parcours passera par les municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore-d'Acton, Sainte-Hélène-de-Bagot et ensuite Upton avec la participation des agriculteurs de la région;

Considérant la demande formulée à la Municipalité d'Upton par le comité organisateur pour la fourniture d'une escorte d'un camion de pompier qui prendra place au-devant du convoi durant le trajet se situant à Upton;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin
appuyé par Kelly Huard

et résolu de confirmer la participation de la Municipalité à la quatrième édition du défilé de tracteurs illuminés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Certificats de disponibilités des crédits - C-12/23

Conformément aux dispositions du règlement 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

UPTON
Ce 5 décembre

11. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu de clore la séance à 20h38.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Robert Leclerc
Maire